

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEENNE A AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée porte le **projet d'aménagement de l'actuelle friche industrielle de la Méditerranéenne à Agde.**

Les objectifs principaux poursuivis par le projet précité sont les suivants :

- résorber une friche industrielle sur un site stratégique,
- créer une nouvelle polarité urbaine, de grande qualité, motrice dans la revitalisation du centre-ville d'Agde,
- valoriser un site intrinsèquement patrimonial et vitrine pour le territoire,
- développer une économie culturelle, touristique et liée à l'innovation sur le territoire.

Une réflexion a aussi été engagée dans le cadre du Plan Littoral 21 pour la réalisation d'hébergements flottants afin de structurer un quartier d'architecture et de conception innovante, résilient au risque inondations.

Par délibération en date du 30 Septembre 2019, le conseil d'agglomération a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L. 103-2 et R103-1 du code l'urbanisme.

Pour ce faire, est organisée à compter du **24 Février une concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne. Sauf prolongation ultérieure, la présente concertation prendra fin le 24 Avril 2020.**

La concertation préalable avec le public, permettra :

- au public d'accéder aux informations relatives au projet,
- d'initier la réflexion, de formuler des observations et des propositions afin de faire progresser et d'enrichir le projet.

Ainsi :

- des avis administratifs annonceront la date d'ouverture et celle de la clôture de la concertation. Ils seront affichés aux emplacements réservés à cet effet au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la Mairie d'Agde. Ils feront également l'objet d'une parution dans un journal de presse local.
- un dossier sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération, Z.I Le Causse, 22 avenue du 3^{ème} millénaire 34360 Saint-Thibéry et à la mairie d'Agde, rue Alsace Lorraine, 34300 Agde, aux heures habituelles d'ouverture au public.
- les avis au public ainsi que le dossier susvisé seront diffusés sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée <https://www.agglo-heraultmediterranee.net> et sur le site internet de la ville d'Agde <https://www.ville-agde.fr>.
- la délibération du 30 septembre 2019 sera également affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la mairie d'Agde.

Pendant toute la durée de la concertation, **le public pourra s'exprimer sur le projet :**

- **en s'informant grâce aux documents disponibles sur les sites Internet susvisés et en s'exprimant via l'adresse courriel concertation.mediterraneenne@agglohm.net,**
- **en consultant le dossier d'information relatif au projet avec la possibilité de formuler des observations sur le registre de concertation, mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération, Z.I Le Causse, 22 avenue du 3^{ème} millénaire 34360 Saint-Thibéry et à la mairie d'Agde, rue Alsace Lorraine, 34300 Agde, aux heures habituelles d'ouverture au public,**
- **en adressant un courrier spécifique à Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée – CAHM, ZI Le Causse - 22 avenue du 3^{ème} Millénaire - 34630 Saint-Thibéry.**

Au terme de la période de concertation, un bilan sera tiré et rendu public depuis les sites internet susvisés de la CAHM et de la Ville d'Agde, ainsi que joint au dossier d'enquête publique ultérieur dont fera le cas échéant objet le projet. Ce bilan sera soumis à l'approbation du conseil communautaire en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet.